



**Direction générale du territoire
et du logement**
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
www.vd.ch/dgtl

Recommandé
Municipalité
de la Commune de Giez
En Chenaux 8
1429 Giez

Personne de contact : Sarah Augier
T 021 316 28 83
E sarah.augier@vd.ch
N/réf. SPN/169215

Lausanne, le 18 décembre 2024

Commune de Giez
Plan d'affectation communal
Constatation de l'entrée en vigueur

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

À la suite de l'approbation du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) le 8 novembre 2023 ainsi que de la décision de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du 26 avril 2024 portant sur la levée de l'effet suspensif, nous avons déjà constaté que l'objet cité en titre est entré en vigueur partiellement à la date de l'arrêt cité, excepté pour la parcelle 323.

A la suite de l'arrêt de la CDAP du 29 août 2024, nous constatons que l'objet cité en titre est entré en vigueur à la date de l'arrêt précité pour la parcelle 323.

Dès lors, nous avons l'avantage de vous remettre, en annexe, un exemplaire du dossier.

Un dossier reste dans nos archives. Une fois que le plan aura été scanné, nous vous transmettrons une copie informatique du dossier par courriel, ainsi qu'à M. le Voyer de la Région Nord.

Nous vous conseillons d'afficher au pilier public de votre commune cette constatation d'entrée en vigueur afin que tous vos concitoyens en soient informés. Par ailleurs, nous vous informons que nous publions cette constatation d'entrée en vigueur dans la prochaine édition de la Feuille des avis officiels.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Yves Noirjean
directeur de l'aménagement

Sandrine Portmann
responsable secteur Ouest et Nord-Ouest
aménagement communal

Copies
Préfecture du Jura-Nord vaudois, à Yverdon-les-Bains
Voyer de la Région Nord
DGMR
DGTL / resp digitalisation Cendo n° 169215